



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
DU 23 AVRIL 2012, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE ,  
A ORSONNENS**

Présidence :	M. François Wicky, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	53 citoyens actifs
N'ayant pas le droit de vote :	---
Excusé :	Mme Murielle Chammartin
Scrutateurs :	Mme Laurence Chammartin M. Martial Chassot

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution dans la Feuille Officielle n° 14 du 06 avril 2012;
- le bulletin communal n° 32;
- l'affichage aux piliers publics
- le site Internet.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de l'intérêt porté à la commune. Il ouvre l'assemblée par la lecture du tractanda.

## TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2011. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com)
2. Comptes 2011
  - a) prise de position de la commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - b) approbation
3. Règlement du personnel communal
4. Divers

Aucune remarque ou observation n'étant formulée quant au mode de convocation et à l'ordre du jour, l'assemblée peut officiellement délibérer.

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 19 décembre 2011 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité moins une abstention.

### **2. Comptes 2011**

Bien que notre marge d'autofinancement supplémentaire soit inférieure à certaines années précédentes, la situation financière est jugée saine. Les comptes de fonctionnement 2011 présentent, après amortissements, un bénéfice de Fr. 22'177.69.

### **Comptes de fonctionnement et d'investissement**

Les comptes parcourus chapitre par chapitre par M. le Syndic n'occasionnent pas de surprise majeure. Cependant, quelques points sont relevés notamment

- la mise en conformité du réseau d'eau de Villaz-st-Pierre a provoqué un dépassement du montant budgétisé pour l'achat d'eau ;
- l'effondrement d'une canalisation au chemin de l'Eglise à Orsonnens a nécessité une intervention urgente. Afin de connaître l'état de cette canalisation située plus en aval, des démarches seront entreprises durant l'année.

Le résultat des investissements ne requiert aucune remarque particulière et quelques explications sont données à propos du bilan.

### **Commission financière**

Au vu des documents fournis et du rapport de l'organe de révision du 23 février 2012, M. Boivin, au nom de la Commission financière, recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2011.

Un remerciement particulier est adressé à M. le Syndic et à Mme Phillot, caissière communale, pour la qualité de leur travail.

## **Vote**

Aucune observation n'étant formulée, les comptes sont soumis au vote de l'assemblée pour en donner décharge à la caissière et au Conseil communal.

\*Ceux-ci sont approuvés par 46 voix.

## **3. Règlement du personnel communal**

Sur la base du règlement du personnel de l'Etat, le Conseil communal a décidé d'élaborer son propre règlement du personnel administratif afin de définir clairement les droits et devoirs de la commune envers ses employés de l'administration.

Les autres personnes travaillant pour la commune sont soumises soit à des mandats, soit à des contrats de travail. M. le Syndic précise que la situation actuelle est inchangée.

Les remerciements vont à M. Luc Grossenbacher pour tout le travail effectué et les conseils donnés pour l'élaboration de ce règlement.

A la question de M. Bertrand Aeberhard, M. le Syndic répond que les pompiers et/ou les cadres ne sont pas concernés par ces mandats.

## **Vote**

\*L'assemblée accepte le règlement du personnel communal à l'unanimité.

## **4. Divers**

### Accueil extrascolaire

Mme Liehti donne quelques éclaircissements au sujet de l'accueil extrascolaire qui va être mis sur pied. Afin de connaître les besoins dans la commune, un questionnaire sera envoyé prochainement à tous les parents d'enfants âgés de 0 à 12 ans.

### Eau potable

#### **Evolution de la situation**

En 2009-2010, des contacts avaient été pris avec la commune de Romont pour tenter d'obtenir une solution acceptable à propos de l'eau de Villarsiviriaux.

En 2010-2011, recherche de points de forage pour trouver de l'eau et devenir autonome.

Actuellement, un forage de prospection a été effectué aux Moilles, à Villarsiviriaux. Un autre sera réalisé à Chavannes durant l'été.

#### **De plus**

- suite à la visite du Laboratoire cantonal, le rapport établi exige une mise en conformité des installations de la commune ce qui générera de lourdes interventions sur le réseau.
- L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les eaux contraint le Conseil communal à étudier les possibilités existantes pour l'établissement d'un plan d'infrastructure des eaux potables (PIEP).

### Fusion des communes

Suite à la visite du préfet auprès de tous les conseils communaux glânois, le résultat des discussions devrait être rendu prochainement.

Actuellement, le Conseil communal de Villorsonnens reste ouvert à toute probabilité mais la procédure devrait se dérouler ainsi :

- détermination du Conseil communal ;
- discussion avec les autres conseillers communaux susceptibles de partir en projet de fusion avec nous ;
- information commune à la population sur les avantages et inconvénients ;
- enquête auprès de la population sur diverses variantes.

Il est nécessaire de savoir si les décisions importantes à prendre (ex. : écoles) doivent être débattues en fonction d'une nouvelle commune fusionnée ou pas.

Cependant, M. Wicky demande de ne surtout pas prendre position maintenant étant donné que les tenants et aboutissants d'une fusion ne sont pas connus.

M. Pierre Boivin souhaiterait que la communication à la population ne se fasse pas seulement par voie de documents mais il verrait assez bien, et ceci dans un court délai, que des conférences avec des gens spécialisés en matière de fusion soient organisées.

M. Pascal Berset demande si une fusion peut être envisagée avec les communes hors district.

M. Wicky répond que c'est une solution qui s'avère compliquée surtout en raison des engagements d'associations intercommunales.

\*

M. Stéphane Grandjean informe que Swisscom va bientôt commencer des travaux à Chavannes et demande si la commune prévoit d'intervenir.

M. Wicky lui rappelle qu'une pétition avait été signée par la majorité des habitants de Chavannes dont il est le répondant et que la prise de contact avec Swisscom et l'information au Conseil communal relève un peu de sa qualité de mandataire.

A la demande de M. Grandjean, le Conseil communal relancera Swisscom.

\*

Mme Rossi Righetti aimerait connaître la définition d'un PIEP.

M. Wicky informe que le PIEP équivaut à un PAL mais à propos de l'eau. De ce fait, des exigences nous sont soumises et nous sommes également invités à discuter avec les communes voisines pour connaître les opportunités qui permettrait peut-être de créer une sorte de base commune pour l'alimentation en eau.

\*

Au sujet de l'information sur la qualité de l'eau des réseaux, M. Christian Chassot aimerait savoir pourquoi les réseaux d'Orsonnens et Villarsiviriaux, provenant tous deux de

Villarsiviriaux, n'ont pas les mêmes valeurs au niveau de la dureté de l'eau, de la teneur en nitrate et autres.

M. Repond lui répond que ces valeurs sont données par le Laboratoire cantonal mais la dureté peut certainement évoluer en fonction du passage de l'eau dans les tuyaux. Cependant, la raison sera demandée.

\*

M. Hubert Berset informe que la route à « Champ des Pierres » à Villargiroud, goudronnée par la commune il y a environ 40 ans, est actuellement en mauvais état.

M. Wicky rappelle que cette route est privée et, en tant que telle, son entretien est à charge des propriétaires. Cependant, une route privée desservant un quartier peut éventuellement être reprise par la commune pour autant qu'elle soit remise en état.

Afin de discuter de cette situation, M. Wicky propose que l'ensemble des propriétaires concernés se réunissent au bureau communal.

M. Berset a constaté que les nids de poule avaient été comblés avec du béton.

M. Marcel Wicht informe que ce béton a été mis par un piqueur mais certainement avec une bonne intention.

\*

M. Régis Defferrard aimerait connaître sur quelle base est facturée l'eau de Chavannes provenant de Villaz-st-Pierre.

M. Repond explique qu'une chambre a été réalisée par la commune de Villaz-st-Pierre à Granges la Battia pour un montant de Fr. 150'000.00. De ce fait, nous payons Fr. 35'000.00 par an d'intérêts annuels y compris 10'000 m<sup>3</sup> d'eau. Lorsque ce quota de base est dépassé, chaque m<sup>3</sup> supplémentaire est facturé Fr. 1.50.

### Conclusion

M. Wicky remercie les collègues du Conseil communal pour leur collaboration et leur travail. Les remerciements vont aussi aux membres des différentes commissions et à l'ensemble des employés communaux.

M. Repond prend la parole pour remercier spécialement le Syndic pour sa disponibilité et pour tout le travail effectué.

Cette soirée se termine par le partage du traditionnel verre de l'amitié.

La secrétaire  
J. Morel

Le syndic  
F. Wicky

